



**DECISION DE REVOCATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTERE DE LA FEDERATION
WALLONIE-BRUXELLES**

NUMERO UNIQUE D'IDENTIFICATION : REV-AGAJ-1659

Points d'attention :

- *A défaut de préciser la date de révocation d'un ou de plusieurs acte(s) de subdélégation, celui/ceux-ci sera/seront réputé(s) révoqué(s) à dater de sa/leur publication au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex » ;*
- *Ne révoquer que lorsqu'(e) un nouvel/de nouveaux acte(s) a/ont été établi(s) par la nouvelle autorité délégataire et que celui/ceux-ci est/sont entré(s) en vigueur ;*
- *Si certains actes à révoquer n'ont pas d'effet externe, utilisez un acte révocatoire séparé : ne seront publiés au Moniteur belge que les actes révocatoires qui référencent des actes déjà publiés au Moniteur belge précédemment.*

La/les décisions de délégation de compétence et de signature suivante(s) est/sont révoquée(s) :

- AD-AGAJ-0372 (M.B. 27/08/2021 – page 91696) ;
- AD-AGAJ-0374 (M.B. 27/08/2021 – page 91698) ;
- AD-AGAJ-0375 (M.B. 27/08/2021 – page 91700) ;
- AD-AGAJ-0551 (M.B. 27/08/2021 – page 91702).

Date et signature de l'autorité révoquant la/les délégation(s) :

27 mars 2026

L'Administratrice générale de l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse et du Centre pour Mineurs dessaisis, Valérie DEVIS